

# Volume d'activité ambulatoire selon le conventionnement

## 1 Contexte

Le système de conventionnement vise à garantir la sécurité tarifaire pour le patient, en apportant la transparence sur les honoraires des prestations, sur le niveau de remboursement selon le statut social et sur le fait que le prestataire pratique ou non ces tarifs officiels.

C'est l'INAMI qui comptabilise les prestataires de soins<sup>1</sup> adhérant à l'accord<sup>2</sup> et qui fournit les chiffres officiels.

Afin d'avoir une vue objective sur la pratique dans le milieu ambulatoire, nous avons analysé le nombre de contacts de deux catégories de prestataires: les médecins et les dentistes.

## 2 Objectifs

Cette étude a un double objectif :

- développer un indicateur permettant de mieux mesurer le niveau d'accessibilité financière aux soins ambulatoires que via le taux global de conventionnement officiel de l'INAMI, à la fois au niveau national et par arrondissement.
- alimenter les discussions dans les différentes commissions de convention entre les mutualités et les prestataires de soins (médico-mut, dento-mut).

## 3 Méthodologie

L'analyse porte sur l'ensemble des consultations ou contacts ambulatoires attestés par des médecins – généralistes et spécialistes - ou dentistes en 2018 afin de mesurer l'évolution dans le temps pour une série d'indicateurs. Les médecins et dentistes retenus dans l'analyse sont respectivement les prestataires avec 500 consultations par an pour les médecins et 500 contacts pour les dentistes, en ambulatoire, et plus du tiers des prestataires ont été exclus des analyses car ils n'atteignent pas ce seuil d'activité alors qu'ils sont comptabilisés dans les statistiques de l'INAMI.

---

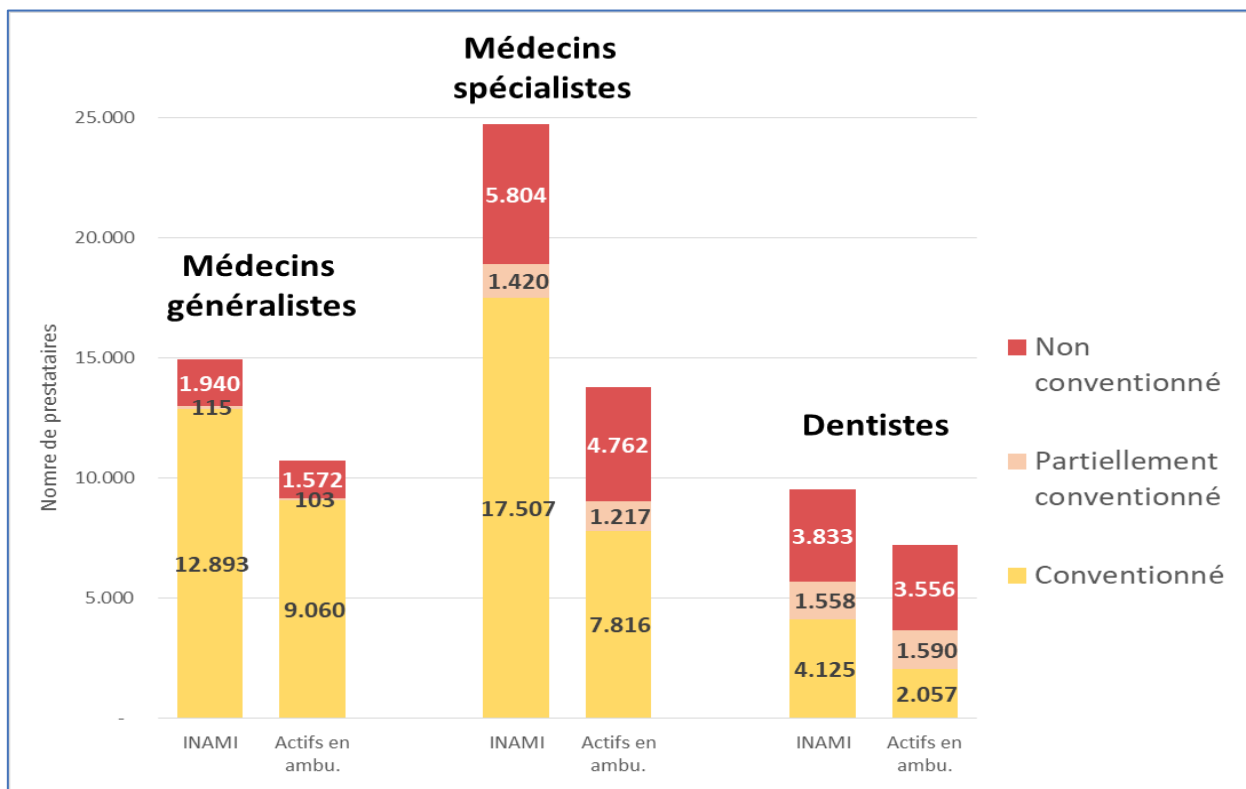
<sup>1</sup> L'INAMI comptabilise tous les prestataires disposant d'un numéro d'agrément INAMI tant que ces prestataires n'ont pas mis l'INAMI au courant de leur cessation d'activité.

<sup>2</sup> Le nombre d'adhésions détermine si un accord entre en vigueur dans le pays ou par arrondissement et un taux d'adhésion national de 60% à la convention (et 50% par arrondissement) est considéré comme garantissant une accessibilité financière suffisante.

## 4 Résultats

### 4.1 Conventionnement des prestataires « actifs en ambulatoire »

**Graphique 1 : Prestataires actifs en ambulatoire vs prestataires actifs (INAMI), selon le conventionnement (2018)**



Le taux de conventionnement (total) parmi

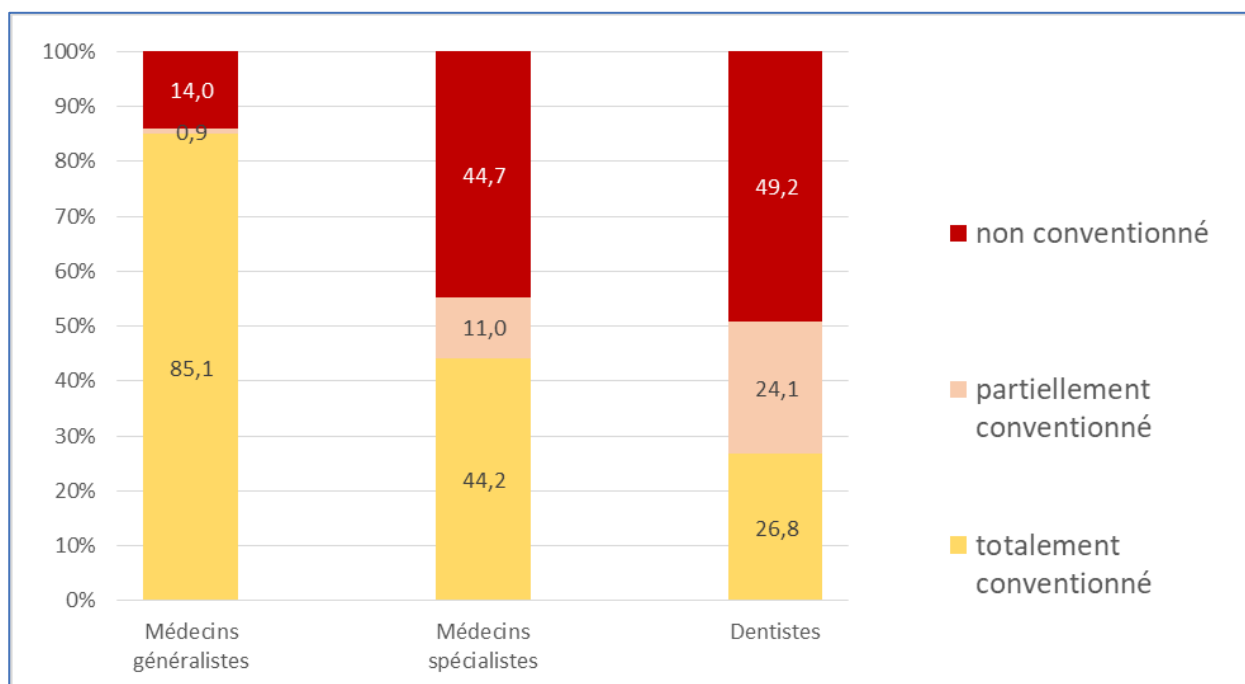
- les 10.735 médecins généralistes actifs en ambulatoire est de 84%.
- les 13.795 médecins spécialistes actifs en ambulatoire tombe à 57%, ce qui est nettement inférieur au taux de conventionnement officiel.
- les 7.203 dentistes actifs en ambulatoire est de 29%, soit nettement inférieur au taux de conventionnement officiel

Les prestataires non-actifs en ambulatoire sont principalement des prestataires conventionnés.

### 4.2 Volume d'activité ambulatoire selon le conventionnement

Le nombre de contacts ambulatoires donne une image plus représentative de l'offre médicale ambulatoire que le nombre de prestataires. L'analyse met en évidence que la proportion de contacts selon le conventionnement peut fortement s'écarter du taux de conventionnement des prestataires.

**Graphique 2 : Répartition du nombre de consultations/contacts selon le conventionnement par groupe de prestataires ayant minimum 500 contacts (2018)**



- le pourcentage de consultations chez un **médecin généraliste** conventionné (85%) est légèrement supérieur au taux de conventionnement des médecins généralistes (84%)
- Seuls 44% des contacts se font auprès d'un **médecin spécialiste** conventionné alors que le taux officiel d'adhésion à la convention est de 71%
- Seuls 27 % des contacts sont pris chez un dentiste totalement conventionné, alors que 42% des dentistes sont totalement conventionnés.

### 4.3 Analyses complémentaires

- Si l'accessibilité à des consultations conventionnées auprès d'un généraliste semble bonne, la situation est très différentes pour les spécialistes avec de grandes disparités au sein des différentes spécialisations. Pour beaucoup d'entre elles le taux de consultations/contacts conventionnés est largement en dessous des 60% au niveau national (taux considéré comme garantissant une accessibilité financière suffisante). Au sein des 13 spécialités reprises dans l'étude, la proportion de consultations attestées par des spécialistes totalement conventionnés va de 11% pour les dermatologues à 61% pour les cardiologues.
- Nos données montrent que dans certaines zones géographiques, l'accessibilité aux prestataires conventionnés est extrêmement difficile. Par exemple, le pourcentage de contacts avec des dentistes conventionnés est de 27% en Belgique, mais cette moyenne cache des différences très importantes entre les situations en Flandre, où ce pourcentage n'est que de 16%, et en Wallonie ou à Bruxelles où il atteint les 40%.
- D'autres analyses ont été effectuées en tenant compte de la spécialité, de l'âge et du genre du prestataire, du domicile du patient ainsi qu'une comparaison entre les années 2018 et 2012. Elles sont détaillées dans le rapport complet.

## 4.4 Tableaux de synthèse

**Tableau 1 : Taux de conventionnement : comparaison du volume d'activité ambulatoire au taux de conventionnement des prestataires.**

	% conventionnement prestataires (stats INAMI)	% conventionnement prestataires <b>actifs</b> (Atlas IMA)	% conventionnement prestataires <b>actifs en ambulatoire</b> (≥ 500 consult-contacts / an)	<b>Volume d'activité ambulatoire selon le conventionnement</b> (prestataires ≥ 500 consult-contacts/an)
<b>Médecin généraliste</b>				
conventionné	86%	83%	84%	<b>85%</b>
partiellement conventionné	1%	1%	1%	<b>1%</b>
non conventionné	13%	16%	15%	<b>14%</b>
<b>Médecin spécialiste</b>				
conventionné	71%	64%	57%	<b>44%</b>
partiellement conventionné	6%	8%	9%	<b>11%</b>
non conventionné	23%	28%	35%	<b>45%</b>
<b>Dentistes</b>				
conventionné	43%	29%	29%	<b>27%</b>
partiellement conventionné	16%	22%	22%	<b>24%</b>
non conventionné	40%	49%	49%	<b>49%</b>

## 5 Conclusions

Le taux officiel de conventionnement des prestataires n'est pas un indicateur représentatif de la réalité. L'étude de l'accès à des consultations de prestataires conventionnés donne une image plus négative de la situation :

- Le nombre important de prestataires conventionnés inactifs ou ayant peu d'activité ambulatoire gonflent les statistiques officielles de conventionnement.
- Parmi les médecins spécialistes, les prestataires non conventionnés sont surtout des prestataires qui ont une activité ambulatoire importante.

Un indicateur basé sur le volume d'activité ambulatoires ou l'exclusion des prestataires peu ou pas actifs en ambulatoire serait dès lors plus approprié pour évaluer l'accessibilité en ambulatoire. L'IMA envisage d'ailleurs d'intégrer un tel indicateur dans son Atlas.